

Orientations budgétaires

Dossier de presse

LUNDI 9 NOVEMBRE 2020



Session du Conseil départemental
de la Lozère

Le Débat des Orientations Budgétaires

Ce lundi 09 novembre 2020, Sophie PANTEL, Présidente du Conseil départemental de la Lozère, a réuni l'Assemblée départementale pour débattre sur les orientations budgétaires 2021. Des orientations qui s'inscrivent dans un contexte économique national inédit et très incertain. Pour autant, le projet de budget 2021 sera ambitieux et respectera les engagements pris.

Les orientations budgétaires tracent les grandes lignes du Budget 2021. Grâce à une gestion rigoureuse et saine, le Département se donne les moyens de déployer de grandes politiques prioritaires.

La jeunesse, les solidarités humaines, le soutien à l'attractivité et à l'emploi, le développement des infrastructures et des nouveaux lieux structurants touristiques, l'entretien et la sécurisation du réseau routier, l'aide au développement local ainsi qu'aux équipements et services dans les communes, la qualité de vie des seniors en EHPAD ou à domicile, la transition économique et énergétique... sont au cœur des ambitions pour la Lozère et ses territoires.

{ DES MISSIONS ET
DES COMPÉTENCES
OBLIGATOIRES ASSUMÉES

{ FACULTÉ À FAIRE FACE AUX
NOUVELLES DÉPENSES

{ MAÎTRISE DES
DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

{ HAUSSE DES
INVESTISSEMENTS
DEPUIS 2015

{ 1ER PARTENAIRE DES
COLLECTIVITÉS LOCALES

{ UN DÉSENETTEMENT
PERMETTANT D'ÊTRE SOLIDAIRE
FACE AUX CRISES

{ PRIORITÉ À L'EMPLOI, L'ATTRACTIVITÉ ET
LA PRÉSERVATION DU CADRE DE VIE
ET DU BIEN-VIVRE ENSEMBLE

LA CONSTRUCTION DU BUDGET

01

SECTION DE FONCTIONNEMENT MAÎTRISÉE

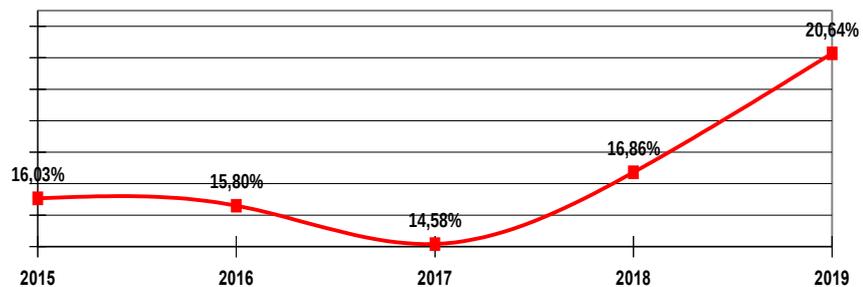
Les dépenses de fonctionnement contribuent au lien social et à la vie de nos villages car derrière ce mot "fonctionnement" il y a du service public, nos dépenses en faveur du social (aide aux établissements pour personnes âgées et personnes en situation de handicap, prestations individuelles APA, PCH, RSA), l'aide aux associations, le soutien à l'attractivité, à l'emploi et aux collectivités, au tourisme, à l'agriculture, l'environnement mais aussi les dotations aux collèges, au SDIS et pour la Viabilité Hivernale...

02

ÉPARGNE BRUTE

La Collectivité doit dégager chaque année des ressources suffisantes pour couvrir ses dépenses courantes et rembourser sa dette. Lorsque l'épargne brute dégagée (non dépensée dans la section de fonctionnement) couvre le montant des amortissements de la Collectivité, c'est le signe d'une saine gestion ; et le surplus, s'il y en a, permet l'investissement. Cette majorité a dégagé depuis 2015 le surplus permettant un haut niveau d'investissement.

	2015	2016	2017	2018	2019
Montant	18 419 376	18 648 649	17 473 418	21 314 053	26 202 778
Taux	16,03%	15,80%	14,58%	16,86%	20,64%



03

ENGAGEMENTS DÉJÀ PRIS & ASSUMÉS FINANCIÈREMENT

La gestion en Autorisations de Programme/Crédits de Paiement permet de connaître les engagements déjà pris par le Département. Le Conseil départemental de la Lozère est l'une des rares collectivités à payer dans l'année et à être en capacité d'inscrire les crédits de paiements nécessaires.

04

DÉSENDETTEMENT

Le Département se désendette depuis 2015 dans un contexte plus contraint.

La dette départementale représentait 47,9M€ en 2015. Elle est de 36,4M€ aujourd'hui, soit une baisse de 11,5M€.

Par ailleurs la capacité de désendettement prévisionnelle 2020 (rapport entre la dette et l'épargne brute) se situe à 1,66 ans alors que le ratio moyen de désendettement des départements de même strate est de 4 ans. (Pour rappel, le seuil d'alerte est 10 ans).



05

PROSPECTIVES
FINANCIÈRES
2021-2022

Des recettes prudentes du fait de plusieurs incertitudes :

- la durée et les conséquences sociales et économiques de la crise sanitaire COVID 19 ; dans l'exercice 2020, on constate une nette progression des dépenses sociales (RSA, prise en charge/hébergement des mineurs non accompagnés), progression qui va inéluctablement s'aggraver en fonction de la durée et du nombre croissant de publics touchés par cette crise sans précédent.
- la pérennité des recettes, principalement : du fonds national de péréquation des DMTO, de nos propres DMTO avec un ralentissement annoncé mais encore non avéré du marché immobilier, de la fraction de TVA (en remplacement de la taxe foncière sur les propriétés bâties transférée aux communes) qui sera certainement impactée par le ralentissement de l'activité économique dans le temps ;
- la suite éventuelle du contrat dit « Cahors » ou d'autres contractualisations mises en place dans les années futures.
- les réformes sociales à venir (plan pauvreté, allocation chômage, plan vieillesse...) suspendues en raison de la crise sanitaire
- les aléas climatiques qui depuis plusieurs exercices viennent impacter le budget départemental : sécheresse, grêle, inondations, dégâts sur les infrastructures routières suite aux épisodes cévenols
- différentes mesures gouvernementales (impactant notamment les Ressources humaines...)

INVESTISSEMENT : un investissement réel en hausse et le capital de la dette en baisse

45M€

Un volume de dépenses de 45 M€

Cet investissement n'a jamais été aussi haut et cela est notamment rendu possible grâce au travail réalisé en amont par l'exécutif départemental pour obtenir des conditions favorables à la Lozère dans le cadre de la péréquation horizontale.

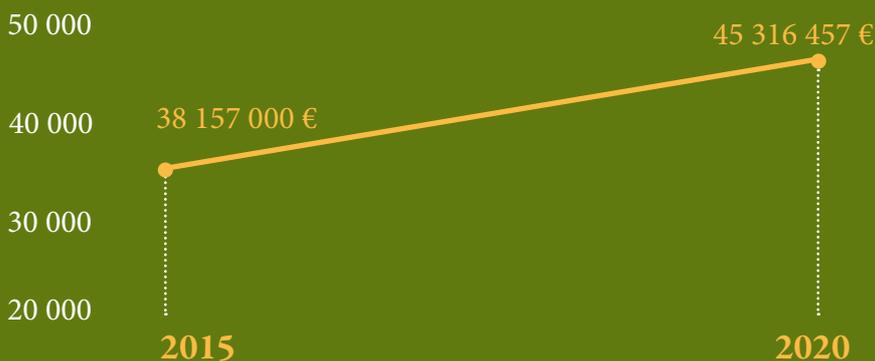
La maîtrise des dépenses de fonctionnement permet également de renforcer la capacité d'investissement et de soutenir fortement l'économie de notre territoire (Entreprises Travaux Publics, artisans, commerçants, aides importantes aux collectivités...) subissant les conséquences de la crise sanitaire COVID.

Dans notre département, cela représente de la commande publique essentielle pour l'économie du territoire. C'est le soutien aux emplois privés.

LA LOZÈRE : 1^{ER} DÉPARTEMENT EN OCCITANIE ET 2^E DE SA STRATE QUI INVESTIT LE PLUS PROPORTIONNELLEMENT À SON BUDGET GLOBAL

Département	Part Investissement / Fonctionnement
Alpes de Haute-Provence	16,23%
Ardèche	23,51%
Ariège	29,53%
Aude	17,56%
Aveyron	24,06%
Cantal	16,56%
Corrèze	20,07%
Creuse	12,07%
Gard	14,91%
Gers	11,77%
Haute-Garonne	17,49%
Haute-Loire	24,04%
Haute-Marne	28,57%
Hautes-Alpes	30,14%
Haute-Saône	36,87%
Hautes-Pyrénées	19,19%
Hérault	17,46%
Indre	25,83%
Lot	20,33%
Lozère	33,85%
Meuse	15,27%
Nièvre	9,91%
Pyrénées-Orientales	19,30%
Tarn	13,10%
Tarn et Garonne	20,97%
Territoire de Belfort	14,68%

Chiffres 2019, ceux de 2020 n'étant pas encore connus



FONCTIONNEMENT

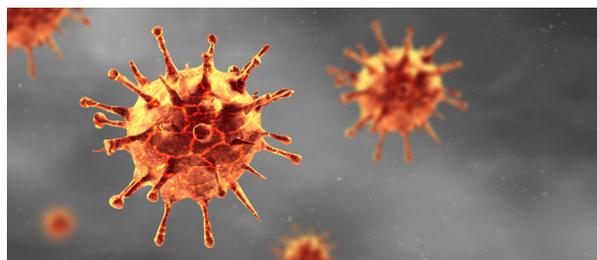
107,7M€

Globalement les enveloppes budgétaires 2020 sont reconduites en 2021 à l'exception de :

- Solidarités sociales : + 1,4 M€ soit un total de 47 M€ (amplification de la crise économique et sociale de la pandémie COVID 19)
- Ressources Humaines : + 0,6 M€ soit un total de 32,4 M€ > cette hausse étant due aux mesures pour lutter contre la COVID et à la hausse de la rémunération et du nombre des assistants familiaux (cf DM3)

LA DM3

Par décisions modificatives, les postes de dépenses suivants ont été abondés :



Fonds exceptionnel COVID 19 : 4 M€

Fonds COVID - Fonctionnement	
DM 1	1 000 000 €
DM 2	700 000 €
DM 3	1 800 000 €
TOTAL	3 500 000€

Fonds COVID - Investissement	
DM 2	500 000 €
TOTAL	500 000€

> dépenses de gestion de la crise sanitaire (gels, masques,...) pour nos agents, les collectivités, les établissements de soins et les aides à domicile pour plus de 250 000 €

> mesures de soutien aux acteurs du territoire fragilisés par la crise, environ 1 325 000 €

> des surcoûts dans le domaine du Social
1 220 000 € : + 450 000 € pour le RSA
et + 770 000€ pour la prise en charge et placement du nombre croissant des Mineurs Non Accompagnés

> remboursement aux exposants de leur inscription à la manifestation annulée « La Lozère refait sa comédie » 35 000 €

> provision de 670 000€ pour couvrir les besoins éventuels



Ressources humaines :

+ 230 K€ pour la rémunération des assistants familiaux avec la prolongation de la durée de prise en charge des Mineurs Non Accompagnés pendant la période de confinement et l'augmentation du nombre de jeunes accueillis



Solidarité Territoriale

+ 60 000 € d'aide aux agriculteurs pour la prise en charge des analyses de prophylaxies
+ 44 000 € de subvention complémentaire pour Lozère Ingénierie



Social

Enfance Famille : + 400 000 € pour les mesures de placement en lieux de vie des enfants relevant de l'ASE classique.

Un budget ambitieux, pour quoi faire ?



- répondre aux besoins des Lozérien(e)s
- moderniser notre territoire et préparer l'avenir



avec la poursuite du déploiement du Très Haut Débit, l'entretien des routes, le remplacement des véhicules et matériels pour la VH, la sécurité civile, le maintien du fonds Covid, l'aide aux actions culturelles, l'accompagnement de **projets structurants** tels que le projet de création d'une résidence thermale à Bagnols les Bains, le projet de Voie Verte des Cévennes (ancien CFD), la réflexion sur le développement touristique de la Margeride, les Hauts-Lieux de l'agropastoralisme comprenant la maison du Mont Lozère, l'aménagement du site des Boissets et la Maison du Grand Orient de Barre des Cévennes, les démarches d'aménagement et de redynamisation des bourgs centres et d'autres projets susceptibles d'être initiés par les territoires.



mais aussi le soutien aux projets des communes et des intercommunalités, l'enseignement et la jeunesse avec par exemple la mise en place du Campus connecté et l'informatisation des collèges, l'eau, l'agriculture, l'aide à l'ingénierie, la transition énergétique, l'habitat et l'urbanisme, le développement des activités de pleine nature comme le trail ou le vélo, l'accompagnement des territoires labellisés « Pôle de Pleine Nature » et des structures propriétaires de stations de ski en Lozère, afin de les aider à définir le positionnement de leurs équipements pour favoriser le développement des activités sur les quatre saisons.



ou encore la mise en oeuvre de nos solidarités humaines (Personnes âgées et personnes en situation de handicap, enfance-famille et prestations individuelles RSA, PCH, APA)



et enfin, la poursuite d'une politique bâtiminaire ambitieuse
 > achèvement des travaux dans les collèges de Meyrueis, Ste Enimie, Le Blyemard et Vialas (internat) ainsi que divers travaux de mise en conformité des installations.

> construction d'un bâtiment annexe aux Archives Départementales, poursuite des travaux de mise en conformité suivant la réglementation incendie de l'hôtel du Département, travaux de l'ancien tribunal de Marvejols, création de la Maison des Sports. S'ajoutent à ces projets, de nouvelles opérations programmées dans le cadre de l'agenda d'accessibilité déposé en préfecture : MDS de Marvejols, St Chély, Langogne, Florac et Mende.

Deux nouveaux projets sont également programmés : la construction d'un dépôt archéologique en remplacement de celui existant de Banassac et l'aménagement d'un centre d'accueil et d'interprétation du patrimoine géologique et mégalithique du site des Bondons

> Route : construction d'un nouveau centre pour l'exploitation de la route à Sainte-Croix Vallée Française, travaux pour l'unité et le centre technique (CT) de Chanac et à la construction d'un nouveau CT à Chateauneuf.